

Projet « Autonomiser le système éducatif et les communautés scolaires par la promotion des Droits de l'homme, l'éducation à la citoyenneté mondiale et l'éducation aux médias et à l'information » en Tunisie



Appel à candidature

Participation au concours du meilleur projet pédagogique pour la Prévention de l'Extrémisme Violent par l'Education (PEV-E)

I- Présentation du concours

Dans le cadre du projet « **Autonomiser le système éducatif et les communautés scolaires par la promotion des droits de l'homme, l'éducation à la citoyenneté mondiale et l'éducation aux médias et à l'information** », le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (Direction générale de la rénovation universitaire), en collaboration avec l'UNESCO et l'appui financier des Pays-Bas, lancent le concours du meilleur projet pédagogique pour la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation (PVE.E).

Ce concours est dédié aux enseignants dans les établissements universitaires qui assurent la formation des futurs enseignants du primaire, des éducateurs de la petite enfance et des éducateurs spécialisés et récompense les meilleurs projets pédagogiques innovants.

II- Objectifs spécifiques :

Ce concours vise à promouvoir les projets pédagogiques innovants qui s'intègrent dans le cadre des objectifs du projet à savoir :

- ✓ Valoriser les initiatives prises de façon individuelle ou collective en faveur de l'innovation pédagogique pour la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation au sein des universités ;
- ✓ Encourager les démarches pédagogiques innovantes et participatives qui visent à stimuler l'esprit critique, à éveiller et former les étudiants aux enjeux locaux et mondiaux touchant à la justice, à la paix, à l'égalité et à la diversité ;
- ✓ Promouvoir la citoyenneté active et responsable chez les étudiants afin de contribuer à un monde plus juste et durable ;
- ✓ Renforcer l'inclusion, la résilience et l'engagement constructif des étudiants.
- ✓ Engager une réflexion et développer des projets autour de l'éducation aux médias et à l'information, levier pour la prévention de l'extrémisme violent (contrecarrer le discours de haine, déconstruire les stéréotypes, valoriser la diversité, etc.)

- ✓ Favoriser l'échange, la communication et la réflexion autour de la PEV-E dans les établissements universitaires et renforcer les liens entre enseignants et étudiants ainsi que les liens avec les communautés locales et internationales pour un agir ensemble contre l'extrémisme violent.

III- Les pistes thématiques suggérées

Les projets pédagogiques doivent porter, en l'occurrence, sur des thématiques liées l'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) et l'éducation aux médias et à l'information (EMI) pour prévenir l'extrémisme violent, notamment :

- ✓ Le monde et ses interconnexions et leurs implications pour la citoyenneté mondiale ;
- ✓ Respect et valorisation de la diversité ;
- ✓ Mieux se connaître et rencontrer l'autre (solidarité et sentiment d'Humanité) ;
- ✓ Reconnaître et déconstruire les stéréotypes et les préjugés ;
- ✓ Comportement citoyen et prise de conscience de sa responsabilité locale et globale ;
- ✓ Se construire une opinion critique et respecter les avis différents ;
- ✓ S'engager et mener une action citoyenne vers l'extérieur.

Les candidats auront la liberté de présenter leurs projets sous la forme de leur choix : application pour téléphones et tablettes, jeu sérieux, supports de cours PVE-E, Mooc, etc,

IV- Les approches suggérées :

- ✓ **Approche interculturelle** : En interrogeant les acquis et codes culturels, en questionnant l'histoire des sociétés et des imaginaires collectifs, l'ECM entend lutter contre l'ethnocentrisme pour favoriser une vision complexe du monde et réduire les stéréotypes.
- ✓ **Engagement individuel et collectif** : L'ECM entend mobiliser autant l'apprenant (intérêt/empathie, compréhension, esprit critique, attitude responsable et citoyenne) que le groupe auquel elle s'adresse (dynamique réflexive participative, mise en action collective, valorisation d'une production commune) pour un changement à long terme.
- ✓ **Approche plurielle** : Il s'agit de développer l'information, la compréhension et le positionnement critique du public autour d'une problématique ECM en s'appuyant sur une diversité de points de vue (argumentés, divergents, complémentaires, d'obédience multiple) et de supports (sources d'informations plurielles, outils pédagogiques variés autant par leur forme que par leur contenu : jeu, film, témoin, visite, animation en classe, etc.)

V- La méthodologie :

Les projets pédagogiques devraient introduire des éléments novateurs dans les enseignements et les apprentissages avec pour objectif de générer un impact positif sur une problématique spécifique et s'articuler dans leurs démarches méthodologiques autour des trois domaines d'apprentissage :

- ✓ Le cognitif
- ✓ Le socio affectif
- ✓ Le comportemental

VI- Les résultats attendus :

A l'issue de ce concours, les résultats attendus sont les suivants :

- ✓ Une dynamique lancée dans les instituts de formation des enseignants autour de la question de la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation,
- ✓ Des enseignants universitaires engagés en matière de PVE-E,
- ✓ Des projets pédagogiques créatifs et innovants PVE-E pour consolider la formation initiale des enseignants.

VII- Le public cible :

Sont éligibles à ce concours les enseignants universitaires permanents dans :

- ✓ Les 10 établissements chargés de la formation initiale des futurs enseignants du primaire (départements éducation et enseignement),
- ✓ L'Institut Supérieur des cadres de l'enfance,
- ✓ L'institut Supérieur de l'éducation spécialisée.

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives (un groupe d'enseignants rattachés à la même institution)

VIII- Calendrier :

Date limite de soumission des idées de projet	Annonce des résultats de la présélection des idées de projet	Temps alloué à au développement des projets	Date limite de soumission des projets	Annonce des résultats du concours	Cérémonie d'attribution des prix
14/10/2023	30/11/2023	Du 01/12/2023 Au 28/02/2024	28/02/2024	25/03/2024	Avril 2024

IX- Modalités de participation au concours et de soumission du projet

Le concours PVE-E se déroule en deux phases :

Phase 1 : Soumission des idées de projet :

Les candidats doivent soumettre leurs dossiers de candidature en versions papier et numérique (enregistrement requis sur une clef USB jointe au dossier) renfermant les éléments suivants :

- Le formulaire de participation dûment complété,
- Une courte vidéo (3min. maximum) défendant l'idée de leur projet en arabe, en français ou en anglais. Les vidéos devront être en format mp4.

Les dossiers de candidature devront être envoyés par voie postale à l'adresse suivante :
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique -Avenue Mohamed 5,

1002 – Tunis ou déposés dans le bureau d'ordre de la DGRU à la même adresse **au plus tard le 14 /10/ 2023** En cas d'envoi par voie postale le cachet de la poste fait foi.

Note : Cette première phase sera clôturée par la présélection des meilleures idées de projet par un jury d'évaluation. Seuls les candidats dont leurs idées de projet sont présélectionnées passent à la phase 2 du concours.

Phase 2 : Soumission des projets développés :

Les candidats présélectionnés développent leurs projets et seront appelés à les envoyer par voie postale à l'adresse suivante : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique -Avenue Mohamed 5 ,1002 – Tunis ou les déposer dans le bureau d'ordre de la DGRU à la même adresse, **au plus tard le 28 /02/ 2024** En cas d'envoi par voie postale le cachet de la poste fait foi du respect de la date limite.

Pour d'éventuelles questions vous pouvez envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : concourspe.e.unesco@gmail.com ou rabat@unesco.org en mentionnant « Concours PVE-E Tunisie - Edition 2023 » en objet.

X- Les critères d'évaluation :

L'innovation pédagogique et la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation étant au cœur de cette initiative, l'évaluation des projets portera sur les critères suivants :

1. Originalité ;
2. Lien avec la prévention de l'extrémisme violent par l'éducation ;
3. Apporte une réponse à un problème concret ;
4. Pertinence des objectifs pédagogiques poursuivis ;
5. Pédagogie innovante avec des éléments novateurs en termes d'enseignement et d'apprentissage,
6. Cohérence de la méthode / des outils avec les objectifs visés ;
7. Mise en situation réelle (projet expérimenté en classe) ;
8. Génère un impact positif sur une problématique spécifique (quantitatif et qualitatif) ;
9. Caractère reproductible, transférable et diffusable du projet.

Une attention particulière sera portée aux projets intégrant une dimension communautaire, locale ou internationale / mondiale.

L'évaluation des projets va permettre de sélectionner le meilleur projet par institution universitaire et les prix seront décernés sur cette base aux 12 meilleurs projets (1 projet par institut universitaire)

XI- Les Prix :

Douze (12) Prix seront attribués aux lauréats à raison d'un Prix par établissement universitaire. Une première sélection retiendra le meilleur projet par établissement. Les 12 projets retenus seront classés par ordre de mérite et d'excellence et recevront les Prix suivants :

Première catégorie des prix décernés aux 3 meilleurs projets sur les 12 lauréats :

-1^{er} Prix d'une valeur de 10 mille dinars

-2^{ème} Prix d'une valeur de 8 mille dinars

-3^{ème} Prix d'une valeur de 6 mille dinars

Deuxième catégorie des Prix décernés aux 9 autres projets lauréats :

-Les projets classés de 4 à 12 recevront un Prix d'une valeur de 4 mille dinars chacun.

Les Prix sont décernés lors d'une cérémonie officielle conjointement organisée par l'UNESCO et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique aux enseignants universitaires porteurs de projets. Les enseignants primés seront encouragés à participer au **Prix Hamdan pour le développement des enseignants de l'UNESCO** (<https://www.unesco.org/fr/prizes/teacher-development>).

XII- Composition du jury

Le jury est composé d'experts en PVE-E et de spécialistes en innovation pédagogique. Si l'établissement d'appartenance d'un membre du jury présente sa candidature, ce dernier s'engage à ne pas prendre part à l'évaluation du ou des projet(s) porté(s) par son établissement de rattachement.

XIII- Droits d'auteur et promotion des projets

Toutes les personnes, institutions et/ou partenaires ayant participé au projet de quelque manière que ce soit (incluant mais ne se limitant pas à sa conception, à sa mise en œuvre ou à la création de supports) doivent être mentionnées et donner leur consentement à la diffusion de leur méthode, outil ou support.

Les participants s'engagent à renoncer à leurs droits d'auteur sur leur projet et autorisent sa diffusion par l'UNESCO. Les participants devront également s'assurer de l'abandon du droit à l'image des personnes pouvant figurer sur les supports soumis au jury, incluant mais ne se limitant pas à la vidéo de présentation du projet.

En cas de contestation de la part d'un tiers, la responsabilité de l'UNESCO ne saurait être engagée.

Les participants s'engagent à autoriser la diffusion de la présentation de leur projet par l'UNESCO.